



COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2019
Débat d'orientation budgétaire 2020
Rapport sur les orientations budgétaires

Rapport annexé à la délibération n°39 du 10 décembre 2019

Préambule

Les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) sont issues du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement de ses articles L 2312-1 et L 5711-1.

Le D.O.B. constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif. Ce débat, acté par une délibération spécifique, a un double objectif : pour l'exécutif, présenter à l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir ; pour l'assemblée délibérante, disposer des informations permettant de débattre sur les orientations budgétaires présentées.

Le vote du budget devra intervenir dans les deux mois suivant ce débat.

Pour mémoire, depuis le budget 2018, et par effet de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public du 25 février 2008 qui a mis fin au dispositif de transfert du droit à déduction de la TVA acquittée par la collectivité sur les investissements mis à disposition du délégataire, le Syndicat est assujéti au régime de droit commun de récupération de la TVA.

Les prévisions budgétaires seront donc inscrites en montants hors taxes.

I – Présentation de la collectivité

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

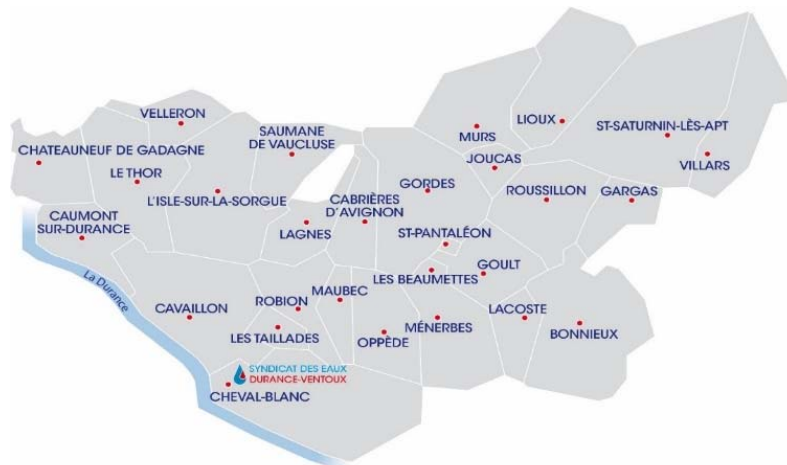
La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1er juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1er janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence « eau potable », elle est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Enfin, le périmètre du Syndicat Durance-Ventoux a été étendu au 1er janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée délégataire ou exploitant.

La convention de délégation de service public a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.



Les 28 communes du périmètre syndical

II - Orientations budgétaires 2019

I - Section d'exploitation

Les recettes seront constituées par :

- A plus de 90% par les produits de la vente d'eau : les hypothèses de recettes seront évaluées au regard des résultats des exercices précédents et des tarifs de la part syndical appliqués depuis le 1^{er} mars 2018 (5 000 K€).

Compte tenu du niveau faible de l'inflation (0,8%), il est proposé de ne pas augmenter notre tarif du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2020. Les tarifs du délégataire augmenteront eux par application de la formule de révision (augmentation prévisionnelle au 1^{er} janvier 2020 avoisinant 1,6 %).

- Les participations des tiers aux travaux (offres de concours : 80 K€).
- Les subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat tripartite 2019-2021 avec la CCPAL relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (100 K€).
- Les produits exceptionnels (30 K€).

Les dépenses seront constituées par :

- Les charges à caractère général qui seront maîtrisées à un niveau proche des exercices antérieurs (250 K€).
- Les autres charges de gestion courante correspondant aux indemnités des élus et à la rémunération à la performance de l'exploitant (160 K€).
- Les charges exceptionnelles (350 K€ HT) constituées principalement par les divers dispositifs de dégrèvements [Warsmann, écrêtements professionnels, remises gracieuses, avoir technique, charte de solidarité] et la participation au compte de renouvellement des branchements.
- Les charges de personnel à hauteur de 550 K€ en tenant compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et sous réserve des mesures prises par le Gouvernement concernant le dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et le gel du point d'indice.

Pour rappel, au 1^{er} décembre 2019, la structure est composée de 10 agents.

Le Syndicat a institué depuis le 1^{er} septembre 2017 le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents de la filière administrative. Celui-ci a vocation à être appliqué à tous les agents lorsque l'ensemble des textes de référence seront parus, ce qui n'est toujours pas le cas pour les catégories B et A de la filière technique ; ce régime indemnitare deviendra alors celui de droit commun.

II - Section d'investissement

En matière d'investissement, la programmation s'inscrira dans le cadre du Schéma Directeur, dont la mise à jour a été adoptée par le comité syndical en octobre 2014, et devra permettre de poursuivre l'objectif d'amélioration de la performance du réseau.

Le budget 2020 s'attachera à compléter le financement des opérations engagées en 2019 et des marchés à bons de commande en cours de validité et à inscrire tout ou partie des crédits pour de nouveaux programmes.

L'ensemble de ces programmes sera inscrit pour une enveloppe budgétaire proche des exercices antérieurs à hauteur de 8 000 K€ HT.

A - Opérations engagées

Seront réinscrits au budget 2020 les crédits nécessaires à la finalisation des programmes en cours concernant :

1. P200 - Le Thor-Maillage Ouest

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au bureau d'études ARTELIA. En 2019, les études complémentaires ont été engagées. Un complément de crédit sera inscrit pour la réalisation des travaux.

2. P204 - Saint Saturnin Les Apt - Secteur Montagne

Afin de sécuriser l'alimentation de ce secteur, la construction d'un réservoir de 100 m³ est nécessaire.

Cependant, le syndicat de SAULT (SIAEPA) envisageant une alimentation de secours de son périmètre depuis le réseau du Syndicat Durance-Ventoux, l'ouvrage n'avait pas été entrepris au motif de rationalisation des dépenses publiques.

L'étude réalisée très récemment par le bureau d'études BEPAC, sur commande conjointe du SIAEPA et de notre syndicat, montre la compatibilité du réservoir avec le projet général d'interconnexion.

En conséquence, le sursis à l'engagement des travaux peut être levé, les crédits budgétisés jusqu'à présent seront reconduits pour que les premières démarches nécessaires à l'opération soient entreprises dès le début de l'année 2020.

3. P215 - Programme de renouvellement 2017-2018

Ces travaux, issus de la programmation pluriannuelle quinquennale, sont réalisés sous maîtrise d'œuvre privée. D'une durée prévisionnelle de 24 mois, ils ont été engagés à partir du deuxième trimestre 2018.

Les crédits nécessaires à la réalisation des derniers chantiers seront inscrits.

4. P216 - Saumane - Renforcement système de pompage

Les travaux devraient être terminés en fin d'année 2019. Le reliquat de crédit nécessaire pour solder le marché en cours sera inscrit.

5. *P217-Renforcement de la station de pompage de Pont Julien - Saint François*

Afin d'anticiper les besoins sans cesse croissant de ce secteur il convient de procéder au renforcement de la canalisation de refoulement de la station de Pont Julien - Saint François.

Déjà prévue en 2019, l'opération n'a pu être menée à terme par manque d'effectif du service technique.

La consultation des entreprises sera réalisée en début d'année 2020 et la réalisation prévue au cours du premier semestre.

6. *P218 – Programme 2018 – Extension de réseau*

Les trois lots ont fait l'objet d'attribution aux entreprises. Les préparations de chantier par le service technique du Syndicat sont en voie d'achèvement. Les travaux, réalisés sous le contrôle du bureau d'études TRAMOY, seront entrepris dès le début 2020 pour être terminés dans leur majorité au cours du 1er semestre.

7. *P219 – Aménagement paysager de la station de Cheval-Blanc*

L'ensemble des réseaux ayant étant remis à neuf sur le périmètre de la station, il est proposé de réaliser un aménagement paysager pour remettre en valeur cette station historique.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ELLIPSE. Le levé topographique a été réalisé et la définition du projet a été initiée en 2019. Celle-ci sera poursuivie afin de procéder à la consultation des entreprises puis à la réalisation des travaux.

8. *P220 – Equipement du forage des deux ponts*

Suite au constat d'une corrosion prématurée des équipements, les mesures in situ des courants vagabonds potentiels ont été réalisées par un expert qui a pu identifier la source du problème et prescrire les mesures conservatoires à mettre en œuvre.

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront maintenus car l'opération n'a pu être engagée jusqu'alors.

9. *P224 – Réduction de la pression de distribution*

Ce projet est un engagement fort pris par le Syndicat dans le cadre de son partenariat avec son délégataire.

Sur la base de l'avant-projet sommaire établi par SUEZ, un avant-projet détaillé a été conjointement élaboré par le service technique en collaboration avec les agents « locaux » de l'exploitant pour le premier secteur : Cavillon - Cheval-Blanc.

Après validation par le centre technique SUEZ, la consultation des entreprises concernant ce secteur a été faite au cours du dernier trimestre 2019.

Si l'analyse des offres qui est en cours est favorable, un engagement des travaux au mois de février est envisageable.

Parallèlement, le dossier technique relatif au second secteur, L'Isle sur la Sorgue – Le Thor, sera élaboré avec pour objectif d'engager les travaux au cours du second trimestre 2020.

10. Déploiement de la télérelève

Dans le cadre du nouveau contrat de concession, la télérelève des compteurs est déployée à l'ensemble du périmètre syndical sur une durée de trois ans (2018-2021).

Cette technologie, qui permet un relevé des compteurs d'eau sans dérangement et automatique, ouvre des perspectives multiples.

Outre l'amélioration des services rendus à l'utilisateur (alerte fuite en continu, accès à de nouveaux services via un portail clientèle), la télérelève offrira de nouveaux outils et leviers, complémentaires à ceux déjà existants, au Syndicat et à son exploitant pour améliorer la performance et le rendement du réseau.

Il sera donc proposé d'inscrire les crédits nécessaires à la poursuite du déploiement en 2020 (acquisition des compteurs prééquipés d'émetteurs et d'émetteurs seuls pour les compteurs de moins de 5 ans à équiper).

B. Marchés à bon de commande

1. P228 - Travaux imprévus (extension)

Ce marché à bons de commande d'une année renouvelable deux fois a été conclu en juillet 2019 avec l'entreprise BRIES.

Ce marché permet la réalisation de travaux imprévus inhérents aux offres de concours faites par les particuliers et aux extensions de réseau rendues nécessaires par l'octroi d'autorisation de construire en zone urbanisée dépourvue de canalisations d'eau potable.

Les crédits nécessaires au financement de la fin de la première période du marché et d'une partie de la deuxième période seront inscrits.

2. P229 – Travaux de renouvellement imprévus

Comme pour l'opération précédente, un marché à bons de commande d'une année renouvelable deux fois a été conclu en juillet 2019. L'entreprise BRIES T.P. en est titulaire.

Ce marché permet la réalisation de travaux imprévus souvent consécutifs à une bonne coordination avec les autres maîtres d'ouvrage (communes, communauté d'agglomération ou de communes, ...).

Les crédits nécessaires au financement de la fin de la première période du marché et d'une partie de la deuxième période seront inscrits.

3. P225 – Programme de renouvellement 2019-2020

Ce programme a été établi sur la base de la programmation pluriannuelle quinquennale.

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre privée. Les bureaux d'études, ARTELIA et TRAMOY ont été désignés.

La consultation des entreprises sera réalisée au cours du premier trimestre 2020. Les premiers travaux devraient être réalisés avant l'été mais la majorité sera engagée à partir du mois de septembre 2020.

C. Nouvelles opérations

1. P221 – Travaux « Hangar Blanc »

L'acquisition des terrains et bâtiments a été soldée en 2019.

Des crédits seront inscrits en vue de la réalisation éventuelle de travaux d'aménagement des locaux.

2. P230 – Renforcement et sécurisation Bas service-secteur Isle Ouest

Ce secteur est actuellement alimenté par une canalisation unique Ø 400 mm. En cas de rupture, un secours est possible depuis le haut service par la mise en service du by-pass de Saumane.

L'objet du projet est d'améliorer le débit de transit dans les conditions normales d'exploitation tout en conservant la possibilité du secours depuis le by-pass de Saumane.

L'opération consiste à

- refaire, avec un diamètre de canalisation adapté le by-pass de l'accélérateur de Cavaillon - Trente Mouttes et le by-pass du réducteur de Saumane - Gallas ;
- mettre en place une canalisation fonte Ø 350 mm qui permettra le renouvellement de canalisations vétustes de diamètre inférieur et la desserte d'un secteur habité dépourvu de réseau public de distribution d'eau potable.

Une ouverture de crédits sera proposée.

3. P231 – Cavaillon – Renforcement secteur « Bouts de Vigne »

L'aménagement de la zone d'activités NATURALUB par la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse nécessite un renforcement du réseau d'alimentation. Une canalisation Ø 300 mm sera mise en place sur 1 km environ.

Cet équipement, qui permettra d'assurer également l'alimentation de la seconde zone d'activité quartier « bouts de vigne » dont l'aménagement est envisagé à moyen terme, sera co-financé par l'aménageur et la communauté d'agglomération. Une convention financière sera conclue avec ces entités.

Les crédits nécessaires à la réalisation des études et des travaux ainsi que les recettes correspondantes seront inscrits.

4. P232 – Saint-Saturnin-Lès-Apt – Création du service des moulins.

Le schéma directeur prévoit la création d'un service permettant l'amélioration de la distribution en partie Ouest de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt.

L'implantation du réservoir étant située en zone sensible sur le plan environnemental et la construction d'une station de pompage nécessitant certainement l'acquisition d'un terrain il sera proposé une ouverture de crédit pour réaliser les études préalables.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du projet d'alimentation de secours du territoire de Sault. L'impact principal de ce second projet sur celui du Syndicat concernera la capacité de pompage de la station.

5. P233 - Bas service - Velleron - construction d'un réservoir

Le schéma directeur prévoit la création d'un réservoir d'équilibre sur la commune de Velleron d'une capacité de 1000 m³ - Côte trop-plein 95,0 m.

Sa réalisation, initialement prévue en 2027 doit être anticipée. D'une part, eu égard au délai nécessaire à l'obtention des autorisations, et d'autre part, au développement exponentiel des opérations d'urbanisme sur cette commune.

Une ouverture de crédits sera proposée.

6. P234 - Haut service - renforcement Les Beaumettes - Pont Julien

Il convient d'engager les premières investigations pour cette opération prévue au schéma directeur et financée sur plusieurs exercices budgétaires.

Une ouverture de crédits sera proposée.

7. P235 - Haut service - Augmentation de la capacité de transit Cheval-Blanc- Les Beaumettes

Il convient d'engager les premières investigations pour cette opération prévue au schéma directeur et financée sur plusieurs exercices budgétaires.

Une ouverture de crédits sera proposée.

D. Travaux divers

Des lignes budgétaires seront ouvertes pour permettre la réalisation de travaux de faible importance et de nature différente.

Relatifs aux installations, équipements, outillages techniques ou bâtiments, ces travaux peuvent concerner le réseau, les stations ou les réservoirs.



III – Structure et gestion de la dette :

L'encours de la dette en 2020 sera de 1 200 073,92 € et l'annuité de 239 541,96 €.

L'emprunt de 3 millions €, contracté auprès du Crédit Agricole en 2013, a été renégocié en 2019 avec le remboursement anticipé d'1 million € et un passage en taux fixe (0,49%) sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €.

L'emprunt à terme Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le programme 2001 de remplacement des branchements plomb a été soldé en 2019.

La dernière annuité de l'emprunt Crédit Agricole pour le renforcement de réseau à Saint-Saturnin-Lès-Apt sera payée en janvier 2020.

A compter de février 2020, trois emprunts resteront donc en cours auprès du Crédit Agricole :

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée
Réaménagement emprunt CACIB	23/07/2019	1 000 000,00 €	5 ans
Interconnexion réseau SEDV/CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2012	281 193,64 €	18 ans
Travaux EP Européenne d'embouteillage CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2013	47 588,91 €	14 ans

Il ne devrait pas être fait recours à l'emprunt en 2020. La capacité théorique de désendettement sera maintenue à un an.

Endettement pluriannuel :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2020	239 541,96 €	16 123,29 €	223 418,67 €	1 200 073,92 €
2021	231 802,35 €	14 275,82 €	217 526,53 €	976 655,25 €
2022	230 822,35 €	12 453,13 €	218 369,22 €	759 128,72 €
2023	229 842,35 €	10 589,90 €	219 252,45 €	540 759,50 €
2024	178 862,35 €	8 684,14 €	170 178,21 €	321 507,05 €
2025	28 494,85 €	7 346,30 €	21 148,55 €	151 328,84 €
2026	28 494,85 €	6 329,25 €	22 165,60 €	130 180,29 €
2027	28 494,85 €	5 263,25 €	23 231,60 €	108 014,69 €
2028	23 848,76 €	4 145,89 €	19 702,87 €	84 783,09 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2029	23 848,76 €	3 182,42 €	20 666,34 €	65 080,22 €
2030	23 848,76 €	2 171,83 €	21 676,93 €	44 413,88 €
2031	23 848,76 €	1 111,81 €	22 736,95 €	22 736,95 €
2032	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €